



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/07/2019  
Reçu en préfecture le 08/07/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_149-DE

**SÉANCE DU 1 JUILLET 2019**

**2019-07-149 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 25 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf le un juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LA-MAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADÉ , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRI-DIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Annie ROY , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER, Jean Claude ABANADES, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, David RESENDÉ pouvoir à David REDON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**  
**AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS SUR L'EXEMPTION DE LA COMMUNE DE COUTRAS DU DISPOSITIF SRU TRIENNALE 2020-2022**

Envoyé en préfecture le 08/07/2019 - 2/3  
Reçu en préfecture le 08/07/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_149-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président, en l'absence de Monsieur Jean-Philippe LEGAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement.

Vu l'article 97 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté qui redéfinit le champ d'application de l'article 55 de la loi Solidarités et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000,

Vu le décret n°2017-835 du 5 mai 2017 relatif aux dispositions particulières à certaines agglomérations en matière de réalisation de logements locatifs sociaux et pris pour l'application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'instruction gouvernementale du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre de la procédure d'exemption des communes du dispositif SRU en application du L302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH),

Vu les articles L302-5 et R302-14 du CCH,

Vu le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2018-2023 de La Communauté d'agglomération du Libournais arrêté le 27 mai 2019,

Les communes éligibles à l'exemption SRU doivent répondre à au moins l'une des trois conditions suivantes :

- quelle que soit leur localisation, avoir plus de la moitié de leur territoire urbanisé soumis à une inconstructibilité telle que définie à l'article L302-5 du CCH ;
- être situées dans une agglomération de plus de 30 000 habitants dont le taux de tension sur la demande de logement social (ratio entre le nombre de demandeurs et le nombre d'attributions annuelles hors mutations), figurant en annexe III du décret n°2017-840, est inférieur à 2 ;
- être situées hors d'une agglomération de plus de 30 000 habitants, au sens de l'INSEE, et être insuffisamment reliées aux bassins d'activités et d'emplois par les services de transports en commun.

Sur le territoire communautaire, seule la commune de Coutras est éligible à l'exemption SRU au motif du troisième critère.

En référence à la circulaire du 9 mai 2017, les bassins d'activités et d'emplois de la commune de Coutras correspondent aux secteurs de Libourne, de Bordeaux et de Périgueux.

Avec des fréquences moyennes oscillant entre 20 min et 48 min selon les lignes TER, aux heures de pointe, la desserte ferroviaire de la commune depuis les bassins d'emploi de Bordeaux, Libourne et Périgueux restera très irrégulière.

Les nouveaux services de transports en commun de La Cali sur la Commune de Coutras renforcent l'offre de mobilité vers Libourne et Saint-Denis de Pile, mais si on se réfère à la circulaire du 9 mai 2017 (fréquence inférieure au quart d'heure) la desserte n'atteindra pas le niveau de fréquence visé par cette circulaire.

En outre, il est nécessaire de rappeler que les navetteurs de Coutras travaillent sur des pôles d'emplois qui ne sont pas directement desservis par les transports en commun depuis Coutras (Saint-Emilion par exemple). De même, l'éloignement de la gare Saint-Jean de nombreuses zones d'emplois importantes de la métropole bordelaise (Mérignac, Blanquefort, Bordeaux Lac...) allonge considérablement le temps de trajet domicile-travail, ce qui incite peu les actifs à utiliser les transports en commun quotidiennement pour se rendre sur leur lieux de travail.

Le motif d'exemption du fait de la desserte en transport en commun de Coutras depuis les bassins d'activités est à mettre en parallèle avec les autres freins à la production de logement social sur la commune comme la faible tension du marché immobilier local et la concurrence entre les parcs locatifs public et privé, qui sont d'autres facteurs à prendre en compte dans la demande d'exemption de Coutras du dispositif SRU.

La sortie du dispositif SRU pour la prochaine période triennale permettra aux propriétaires de reconquêter le parc ancien privé en centre-ville de manière plus rationnelle depuis décembre 2018, en amplifiant notamment la politique d'intervention en faveur du conventionnement des logements locatifs, tout en poursuivant un développement maîtrisé de petites opérations qualitatives avec des bailleurs publics.

Considérant l'ensemble des motivations exprimées ci-dessus,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 juin 2019,

Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 19 juin 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'émettre un avis favorable sur l'exemption de la commune de Coutras de ses obligations de production de logement sociaux telles que définies par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain pour la période triennale 2020-2022,
- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre cet avis assorti d'un dossier circonstancié à Madame la Préfète au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 8 juillet 2019  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_149-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/07/2019  
Reçu en préfecture le 08/07/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_150-DE

**SÉANCE DU 1 JUILLET 2019**

**2019-07-150 - 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 25 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf le un juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Annie ROY , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER, Jean Claude ABANADES, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, David RESENDÉ pouvoir à David REDON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT ASSOCIATION LE LIEN : SUBVENTION 2019

Envoyé en préfecture le 08/07/2019 – 2/3  
Reçu en préfecture le 08/07/2019  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_150-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président, en l'absence de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Le Lien est une association qui a pour but de :

- venir en aide à toute personne éloignée ou privée de domicile,
- faciliter l'accès au logement autonome ou à toute autre forme d'hébergement et de logement adapté par un accompagnement individuel,
- développer et/ou participer à des actions favorisant la création de lien social,
- développer et/ou participer à des actions d'insertion,
- favoriser l'accès aux droits fondamentaux.

Cette association locale est un partenaire important pour faciliter l'accès au logement autonome et répondre aux situations nécessitant un hébergement d'urgence.

Le Lien gère notamment 38 places de CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), 23 logements en ALT (Allocation Logement Temporaire), 42 places d'urgence, dont 6 places réservées aux jeunes, et jusque 40 logements en sous-location. Le Lien met aussi en œuvre 14 mesures d'accompagnement des ménages dans l'accès et le maintien dans leurs logements et développe une action d'auto-réhabilitation accompagnée.

Cette association fonctionne notamment grâce aux subventions apportées par ses membres et les collectivités territoriales.

En 2018, l'association a accueilli 493 ménages, soit 743 personnes dont 223 enfants.

Le public originaire de La Cali représente 53 % des personnes accueillies mais est diversement représenté en fonction des dispositifs : il représente plus de 68 % des bénéficiaires de logement accompagné mais seulement 29 % du public accueilli au centre d'accueil d'urgence. 10 ménages de La Cali ont bénéficié de mesures d'accompagnement dans l'accès et le maintien dans leurs logements. 76 % des jeunes accueillis dans le dispositif Urgence jeunes proviennent de La Cali. Dans le cadre de l'action d'auto-réhabilitation accompagnée, 10 chantiers ont été réalisés en 2018 sur le territoire communautaire.

Tous dispositifs confondus, plus de 95 % des bénéficiaires originaires de La Cali disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Au titre de l'année 2019, Le Lien a renouvelé sa demande de soutien financier de la Communauté d'agglomération. Suite à un travail mené avec l'association et en tenant compte des orientations du programme local de l'habitat (PLH) de La Cali, il est proposé de répartir le financement sur les actions suivantes :

- 17 185 € pour le soutien aux dispositifs d'hébergement d'urgence constituant notamment la première étape permettant aux ménages en rupture de logement de reconstruire un parcours résidentiel.
- 11 663 € pour le soutien aux dispositifs de logement accompagné. Les modalités d'accompagnement sont multiples et permettent une adaptation à la situation de chaque ménage, de l'accompagnement social ponctuel à la gestion locative adaptée via la sous-location notamment.
- 9 000 € pour le soutien à l'action d'auto-réhabilitation accompagnée permettant à des ménages en situation de précarité de réaliser des travaux d'amélioration de leur logement grâce à un encadrement technique et un accompagnement social. Cette action concerne aussi bien les propriétaires occupants que les locataires et pourra être mobilisée en complément du programme Habitat Durable de La Cali.
- 2 152 € pour l'hébergement d'insertion permettant de travailler à l'accès et au maintien dans le logement avec des ménages qui connaissent des parcours résidentiels chaotiques consécutifs à une expulsion locative, à l'inadaptation du logement ou à des ruptures familiales.

Les dispositifs de logement accompagné et d'hébergement d'urgence, en vue de la reprise d'un parcours résidentiel, visent l'intégration et la stabilisation des personnes vulnérables sur le territoire et s'inscrivent en cela pleinement dans la logique des orientations du PLH.

Vu l'avis de la commission politiques contractuelles, habitat et logement du 19 juin 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 juin 2019,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et 1 non participant (*Michelle LACOSTE*),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- soutenir à hauteur de 40 000 € l'association « Le Lien » pour l'année 2019, pour l'ensemble des actions détaillées ci-avant,
- signer l'ensemble des conventions afférentes.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 8 juillet 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Handwritten signature of Philippe Buisson.

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_150-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/07/2019  
Reçu en préfecture le 08/07/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_151-DE

**SÉANCE DU 1 JUILLET 2019**

**2019-07-151 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 25 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf le un juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Annie ROY , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER, Jean Claude ABANADES, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, David RESENDÉ pouvoir à David REDON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE CONTRACTUELLE, HABITAT ET LOGEMENT**  
**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE SUR LE LOGEMENT (ADIL)**  
**2019**

Envoyé en préfecture le 08/07/2019 - 2/2  
Reçu en préfecture le 08/07/2019  
Affiché le 08/07/2019  
SUBVENTION  
ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_151-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président, en l'absence de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

L'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) a pour objet de conseiller et d'informer le public en matière de logement et d'habitat. Cette information est de nature juridique, financière et fiscale. Elle est neutre, personnalisée, gratuite et assurée par des conseillers juristes spécialistes. L'ADIL conseille les propriétaires, locataires, accédant à la propriété, personnes en difficultés ou personnes se trouvant face à une situation de surendettement.

Pour ce faire, l'ADIL tient des permanences hebdomadaires à Libourne et à Coutras. Ces permanences, assurées depuis plus d'une vingtaine d'années, connaissent une fréquentation très importante de personnes issues de notre territoire. Ainsi, en 2018, 64 permanences sur La Cali ont permis de renseigner 397 personnes :

- sur Libourne, 289 consultations de particuliers ont été réalisées (1 permanence par semaine hors période estivale),
- sur Coutras, 108 consultations de particuliers ont été dispensées (2 permanences par mois hors période estivale).

En plus des permanences sur le territoire, les juristes de l'ADIL ont réalisé 623 consultations téléphoniques et répondu à 32 sollicitations par mail ou courrier formulées par des habitants de La Cali.

En 2018, La Communauté d'agglomération du Libournais a contribué au fonctionnement de l'ADIL sous forme d'une subvention s'élevant à 3 255 €.

Pour 2019, il est proposé de maintenir un financement sous forme de subvention à l'ADIL hauteur de 7 000 €. Cette augmentation du financement de La Cali, marque la reconnaissance de la qualité des interventions de l'ADIL auprès des particuliers comme des collectivités. En outre il se justifie par une sollicitation de plus en plus régulière des services de l'ADIL sur des questions juridiques spécifiques liées aux politiques de lutte contre l'habitat indigne.

Le financement de 7 000 € proposé par La Cali couvrira les activités suivantes de l'ADIL :

- Information du public par téléphone, au siège de l'ADIL ou lors des permanences sur le territoire
- Appui à l'intercommunalité dans la mise en œuvre de sa politique en matière d'habitat, notamment sur les aspects juridiques en répondant à toute question posée par les services et/ou les élus, en particulier en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Vu l'avis de la commission politiques contractuelles, habitat et logement du 19 juin 2019,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 juin 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 7 000 € à l'ADIL pour l'année 2019,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 8 juillet 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/07/2019  
Reçu en préfecture le 08/07/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_152-DE

**SÉANCE DU 1 JUILLET 2019**

**2019-07-152 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 25 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf le un juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Héléne ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Annie ROY , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER, Jean Claude ABANADES, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, David RESENDÉ pouvoir à David REDON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# POLITIQUE CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

## FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) : COTISATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2019 - 2/2  
Reçu en préfecture le 08/07/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_152-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président, en l'absence de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est un groupement d'intérêt public qui a pour objet de fournir des aides à la personne en matière de Logement. Ces aides portent notamment sur l'accès et le maintien dans le logement. Elles concernent les personnes relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui sont essentiellement des personnes bénéficiant de minima sociaux, de faibles revenus ou en situation de surendettement. Le FSL est ainsi un partenaire essentiel pour soutenir les personnes en difficultés de logement.

Deux types d'aides sont accordés par le FSL :

- la première concerne l'accès au logement et consiste en une participation au paiement du dépôt de garantie, du premier loyer, des frais d'agence, de l'assurance locative ou des frais de déménagement,
- la seconde concerne le maintien dans le logement et consiste à apporter une garantie pour les personnes ne pouvant pas faire appel à un garant dans leur entourage personnel. Elle peut s'appliquer sur les impayés de loyer comme sur les frais de remise en état en sortie de logement.

Les aides du FSL peuvent être accordées sous forme de prêt ou de subvention. En 2018, le FSL a soutenu 355 ménages pour un montant total de 197 512 € répartis en :

- 53 526 € pour l'accès au logement (177 aides),
- 48 815 € pour le maintien dans le logement (51 aides)
- 112 859 € pour la mise en jeu de garantie (127 aides)

Il est proposé, pour 2019, que la Communauté d'agglomération du Libournais reconduise le financement qui était assuré par le territoire au FSL depuis 2010, à savoir une participation volontaire de l'ex-Communauté de Communes du Libournais, des communes de Coutras, de Saint-Denis de Pile et de Saint-Seurin sur l'Isle.

Ces communes représentent une population totale de 48 493 habitants à laquelle il convient donc d'appliquer la participation de 0,42 € / habitant pour le fond de solidarité sur le logement, soit un montant total de participation de La Cali de 20 367,06 €.

Cette participation s'inscrit dans les principes de la loi BESSON du 31 mai 1990 qui a institué le FSL. Elle prévoit une contribution volontaire des collectivités locales. Seuls l'État et le Département ont l'obligation de participer au financement du FSL.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission politiques contractuelles, habitat et logement du 19 juin 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la cotisation annuelle d'un montant de 20 367,06 € pour l'année 2019,
- et à signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 011 - compte 6281 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

8 juillet 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/07/2019  
Reçu en préfecture le 08/07/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_153-DE

**SÉANCE DU 1 JUILLET 2019**

**2019-07-153 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 25 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf le un juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Annie ROY , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean-Philippe LE GAL , Gabi HOPER , Jean Claude ABANADES , Nouredine BOUACHERA , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Philippe DURAND-TEYSSIER , Jean-Paul GARRAUD , Odile LUMINO , Loïc MAGNAN , Bernard NADEAU , Alain PAIGNE , Francis PEJEAN , Armand REIS-FILIPPE , Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON , Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON , Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN , Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE , Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT , Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE , David RESENDÉ pouvoir à David REDON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# POLITIQUE CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT HABITAT JEUNES EN PAYS LIBOURNAIS (HAJPL) : COTISATION 2019

Envoyé en préfecture le 08/07/2019 – 2/2  
Reçu en préfecture le 08/07/2019  
Affiché le 2019  
ID : 033-200070092-20190701-2019\_07\_153-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président, en l'absence de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

L'association « Habitat Jeune en Pays Libournais » (HAJPL) permet à des jeunes de 16 à 30 ans de s'installer de manière durable ou temporaire sur le territoire. Elle développe des modalités d'hébergement adaptées aux jeunes mais peut aussi les accompagner dans leur recherche d'un logement qu'ils géreront de façon autonome. Elle assure également des missions d'accompagnement social et socio-éducatif en partenariat avec les acteurs sociaux du secteur : Mission Locale, CCAS, MDSI, LEPI... Elle assure enfin une mission d'accueil et d'hébergement des stagiaires de l'INSEE qui viennent suivre les formations du CEFIL.

L'HAJPL est également l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels (État, Région, Conseil Départemental...) et des bailleurs sociaux sur la question du logement des jeunes en Libournais.

Elle gère un parc de 29 logements en FJT permettant l'accueil simultané de 67 jeunes en studio ou en colocation, 20 logements consacrés à l'aide au logement temporaire (ALT) permettant l'accueil de 36 personnes, 69 logements en sous location qui permettent l'accueil de 117 personnes, et enfin 55 logements studios ou duplex gérés et entretenus pour le compte du centre de formation de l'INSEE à Libourne (CEFIL).

L'association gère ainsi un total de 173 logements tous dispositifs confondus ainsi qu'un pôle d'accueil pour les jeunes et un pôle de renseignements et d'orientation concernant le logement.

En 2018, 320 jeunes ont rencontré un travailleur social de l'HAJPL pour porter leur demande de logement et ont été conseillés et orientés. Parmi eux, 220 ont pu être hébergés. Ils étaient à plus de 50 % originaires de La Cali.

En terme d'activité, au moment de leur entrée 37 % sont demandeurs d'emploi rémunérés ou pas, et 25 % en formation, stage ou étude. 11 % des jeunes hébergés sont inscrits dans le dispositif Garantie Jeunes géré par la Mission Locale et qui permet aux jeunes concernés de bénéficier d'un accompagnement à l'insertion renforcé et d'une allocation de 470 € par mois. 12 % travaillent soit en CDD soit en CDI et selon des durées de travail diverses. 20% sont inactifs (c'est-à-dire non-inscrits à Pôle Emploi malgré une absence d'activité rémunérée) ou n'ont pas précisé leur situation.

La contribution financière de La Cali aux activités de l'association prend la forme d'une cotisation dont le montant est établi par l'association à 0,47 € par habitant.

Le montant de la cotisation s'élève donc, pour l'année 2019, à 43 540,80 €.

Considérant l'importance des interventions de l'HAJPL sur le territoire de La Cali afin de permettre aux jeunes en recherche d'autonomie de se loger et de favoriser ainsi leur insertion sociale et leur inscription dans un parcours résidentiel plus stable,

Vu l'avis de la commission politiques contractuelles, habitat et logement du 19 juin 2019,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 juin 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et 1 non participant (*Michel VACHER*)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une cotisation de 43 540,80 € à l'HAJPL au titre de l'année 2019,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 8 juillet 2019  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

